



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Deposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



24082541

23 MAI 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0475 415 905

Nom

(en entier) : **EXCLUSIVE INCENTIVES WORLDWIDE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Waterloo 1589D - 1180 Bruxelles**

Objet de l'acte : Transfert du siège social et Rémunérations de l'administrateur

Extrait du procès-verbal des Décisions de l'administrateur du 29/03/2024

Ordre du jour

Transfert du siège social

Délibération et décisions

Conformément à l'article 2 des statuts, l'administrateur décide de transférer le siège social et le siège d'exploitation à l'adresse suivante en date du 30/06/2024 : Rue de la Vénérerie, 22 - 1170 Watermael-Boitsfort.

L'administrateur mandate la société RSM InterFiduciaire SRL, Chaussée de Waterloo 1151 à 1180 Bruxelles (RPM 0442.616.443), représentée par Serge Leleux ou un de ses administrateurs, avec faculté de subdélégation, pour accomplir les démarches inhérentes à la publication des présentes dispositions auprès des instances officielles.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 29/3/2024 - Décisions de l'actionnaire unique

Ordre du jour

Rémunérations de l'administrateur

Délibération et décisions

L'actionnaire unique décide de ne plus rémunérer son mandat à dater du 31/03/2024.

Ainsi le mandat d'administrateur exercé par Safak Birkie sera exercé gratuitement dès ce 31/03/2024.

L'actionnaire unique mandate la société RSM InterFiduciaire SRL, Chaussée de Waterloo 1151 à 1180 Bruxelles (RPM 0442.616.443), représentée par Serge Leleux ou un de ses administrateurs, avec faculté de subdélégation, pour accomplir les démarches inhérentes à la publication des présentes dispositions auprès des instances officielles.

Extrait certifié conforme

RSM Interfiduciaire SCRL
représentée par
Serge Leleux
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/05/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).